

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00680

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 6

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230068010

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 6

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivants :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (pilier 1) ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (pilier 2) ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi (pilier 3) ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations (pilier 4).

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du Contrat de Ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Au titre de la tranche 6 de la programmation du Contrat de Ville, il est proposé de soutenir financièrement au titre du pilier 2 du contrat de ville (crédits d'investissement) 3 projets qui représentent un coût total de 13 260 € avec une participation de la Métropole de 10 752 €.

La liste des projets ainsi que les conventions sont jointes au présent rapport. Ces dernières précisent les modalités de participation financière de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la sixième tranche de la programmation 2023 du Contrat de Ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette sixième tranche de la programmation 2023 pour un montant global de dépenses de 10 752 € en crédits d'investissement ;**

- approuve les conventions afférentes et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à les signer ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;
- les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget politique de la ville 2023 et suivants ;

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

ANNEXE

Priorité n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Forêt Nourricière / Ferme en Chantier	Saint-Etienne / TBC	Accompagnement et mise en place d'un plan de gestion de la population féline présente dans la Forêt Nourricière.	2 520 €	2 000 €
Intervention dans l'espace public/ Espace Boris Vian	Saint-Etienne / Chavanelle	Interventions dans l'espace public pour investir positivement la rue Crozet Fourneyron et la place Chapelon par des plantations, des interventions artistiques.	5 940 €	4 752 €
Jardin partagé du Val Ronzière - Centre Social d'Unieux	Unieux / Côte-Quart	Travaux complémentaires dans le jardin partagé du Val Ronzière (bacs surélevés, bancs, tables/chaises à hauteur d'enfants, etc...). Le jardin est cultivé, géré et construit collectivement de manière écologique, avec plusieurs formes de consultation, participation des habitants. le jardin est un lieu intergénérationnel, d'échanges de savoirs et de savoir-faire.	4 800 €	4 000 €
TOTAL PRIORITE 2			13 260 €	10 752 €